

Tables des Armements et Assortiments des bouches à feu de Campagne, du 18 Juin 1850
Annexe n° 7

Tire-feu Modèle 1860

Etant donné que les étoupilles à friction furent adoptées en 1847, il est certain que ce modèle fut précédé d'un ou plusieurs autres; ceci ressort d'ailleurs clairement de la citation textuelle ci-dessous.

Les annotations à porter aux tables de construction, prescrites dans cette annexe n° 7, font ainsi explicitement référence à une annexe n° 4 du 27 Janvier 1856, qui à l'évidence concerne le modèle précédent.

De même, il est vraisemblable que d'autres modèles ont suivi, jusqu'à l'abandon des étoupilles à friction...

Citation textuelle

Afin d'éviter la multiplicité des modèles, les tire-feu existants, en service ou en magasin, seront modifiés aussitôt après la réception des présentes tables. La rectification consistera dans l'addition du bracelet et dans la substitution du crochet Modèle 1860 à l'ancien crochet.

Texte re-formulé

BOBINE (frêne, orme ou noyer). Tournée suivant les formes indiquées, percée à 6 mm, les bords du trou étant arrondis d'un rayon de 1 à 2 mm.

CROCHET (fil de 3 mm, acier à ressort), trempé et recuit. Les bouts arrondis sont limés.

CORDON (ficelle de diamètre 4 à 5 mm, à 3 brins composés chacun de 3 fils), de longueur totale 1800 mm, nœuds compris. L'un des bouts est fixé au bracelet, le cordon est passé dans la bobine avec un nœud à 250 mm du bracelet, et le crochet est fixé par un nœud à la hongroise arrêté par une ligature en fil de cuivre à lier, sur environ 15 mm.

BRACELET (cuir fauve). Les deux bouts, enserrant le cordon, sont placés l'un contre l'autre chair contre chair. Ils sont réunis par deux coutures faites de chaque côté du cordon, et surtaillés à 3 mm en dehors des coutures.

BOUTON (cuir fauve), formé d'une bande de cuir embrassant le cordon et le bracelet à son extrémité. Il est fixé au cordon et au bracelet par deux coutures faites à 3 mm des bords.

PASSANT COULANT (cuir fauve), fait à l'avance. Le cuir est contourné de manière à former deux passes dans lesquelles s'engagent les branches du bracelet. Les bouts sont arrêtés chacun par une couture à 3 mm de l'extrémité. Le bracelet doit y être enfilé avant l'assemblage du cordon.

Signatures

Paris, le 29 Décembre 1859
Le Général de Division, Sénateur,
Président du Comité de l'Artillerie

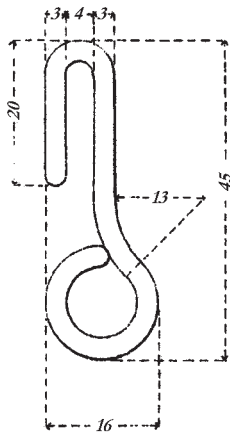
V^e de La Hitte

Approuvé le 16 Janvier 1860
Le Maréchal de France,
Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre

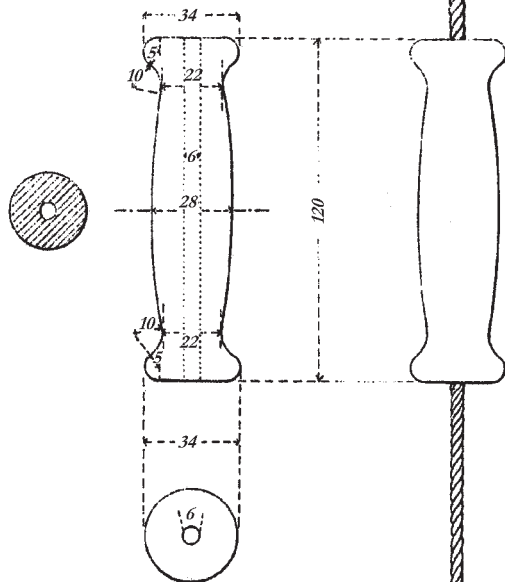
C^{te} Randon

Armements et Assortiments des bouches à feu &c. Tire-feu.

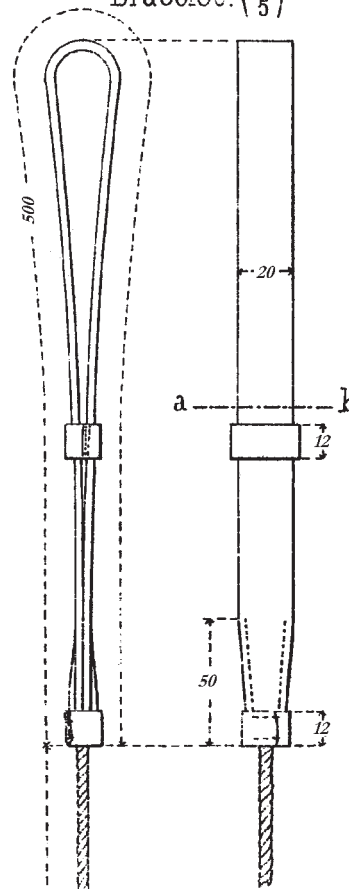
Crochet. ($\frac{5}{8}$)



Bobine. ($\frac{2}{3}$)



Bracelet. ($\frac{2}{5}$)



Passant coulant
Coupe suivant ab.

($\frac{5}{8}$)

